Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 13 (1989)

Artikel: Cornol et sa faïencerie (1760-1870)
Autor: Schindelholz, Georges
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1064322

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CORNOL ET SA FAÏENCERIE (1760 - 1870)

Cornol, à l'instar de Bonfol, doit aussi à la qualité de sa terre argileuse d'avoir donné naissance à l'industrie de la faïence, poterie à cassure terreuse, recouverte d'émail. Bien que plus fins et élégants que ceux de Bonfol, les produits de Cornol par contre sont moins solides que ces derniers et plus vulnérables au feu. L'actuel Lion d'Or, à Cornol, fut autrefois le bâtiment abritant une industrie prospère, qui connut cependant bien des vicissitudes.

Dans les documents déposés aux Archives de l'ancien Evêché, section *Manufactures et fabriques* (B/225), on trouve des renseignements sur la faïencerie de Cornol. En 1760, l'avocat Georges-Humbert Triponé adressa une supplique à la cour de Porrentruy. Vu l'abondance de terre argileuse de qualité au village, ainsi que de bois, il sollicitait l'ouverture d'une faïencerie, afin, disait-il, « de fournir de l'occupation aux désœuvrés du pays ». Cet établissement ne pourrait porter aucun préjudice aux autres entreprises de Son Altesse, affirmait-il. Deux maîtres en la matière, de passage à Porrentruy, étaient priés de faire des essais, avant de rien entreprendre. Quatre semaines plus tard, Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein accordait la patente. Au terme de cette autorisation, la concession avait une durée de quinze ans. Les ouvriers et employés jouissaient des mêmes franchises et exemptions que ceux des autres usines de la Principauté. Le droit d'utiliser le ruisseau de Cornol pour actionner un moulin à broyer et moudre les matières première de la faïencerie était octroyé, moyennant un droit de vingt sols par an. Le creusage de la terre et du sable était permis, à condition de payer un dédommagement convenable. De plus, la fabrique ne pouvait utiliser que cent toises de bois par an. Les marchandises qu'on y ferait étaient exonérées des taxes de sorties des terres de Son Altesse.

En ce qui concerne l'octroi d'un droit pour cent toises de bois, ce point donna lieu à de longues palabres. Le bois en effet était devenu rare. Les usines, forges surtout, en utilisaient des quantités considérables. A Cornol même, les citoyens s'inquiétèrent de l'énorme quantité de bois nécessaire à la faïencerie. La Maîtrise des eaux et forêts de Son Altesse avait autorisé en novembre 1768 l'abattage d'un grand nombre d'arbres. Ce qui suscita un intense mécontentement au village. Mais un événement imprévu vint menacer l'entreprise : son fondateur et propriétaire, l'avocat au Conseil aulique Triponé, décédait à l'âge de 40 ans seulement. Il laissait un fils âgé de 14 ans. Cependant, l'affaire semblait bien lancée, mais manquait de fonds. Le bâtiment comprenait trois étages, et contenait quatre fours. Un autre bâtiment abritait le moulin à broyer les couleurs, ainsi que les écuries avec quatre chevaux et les réserves de foin. On faisait dans l'établissement une centaine de « cuites » ou fournées de marchandises par année. Comme personnel, il y avait cinq manœuvres, pour préparer la terre, la battre, la tamiser, l'enfourner, la défourner et la nettoyer. Trois tourneurs et un mouleur la façonnaient, et deux peintres étaient affectés à la décoration. Le directeur tirait

Vendeuse de poterie de Cornol, dessin de Bandinelli (fin du XVIIIe siècle).

un bénéfice de 1250 livres par année, les recettes s'élevant à 11 250 livres et les dépenses à 10 000 livres.

Quand les finances font défaut

On ne sait trop ce qui se passa au décès de l'avocat Triponé. Trois ans plus tard, un ecclésiastique de Porrentruy, Jean-Georges-Victor Cattin adressa une requête à la cour épiscopale, annonçant qu'il avait racheté la faïencerie de Cornol. Il est de plus déterminé à constituer une société qui lui apportera les fonds nécessaires à perfectionner les moyens de production. A cette requête était joint un rapport sur l'état de l'entreprise, d'où sont tirés les renseignements précités. Il était aussi affirmé dans ce rapport que cette entreprise pourrait devenir très importante grâce à la qualité de la terre et à la beauté de ses produits. Mais il faudrait des fonds plus importants à disposition.

Le renouvellement de la concession cependant rencontra de l'opposition, tant de la part des habitants du village que de celle de certains hauts fonctionnaires de la cour épiscopale, notamment un certain F. Decker, conseiller du prince. Les habitants du lieu surtout exprimaient leur mécontentement à propos des abus qui se commettaient : certains particuliers vendaient leurs « gaubes » d'avance à la faïencerie, puis allaient de nuit couper du bois dans les forêts.

Lors du dénombrement d'août 1770, on signale trois potiers à Cornol : Pierre Berret, le vieux et le jeune, et Conrad Berret. Mais en janvier 1782, on en compte dix, qui adressèrent une requête à la cour épiscopale.

Il est connu que les enfants du siècle sont plus habiles dans les affaires que les enfants de lumière ! Des opérations peu claires eurent lieu, qui conduisirent même à l'arrestation de Cattin, suivie de sa condamnation. Quatre associés reprirent l'affaire : Joseph-Antoine Rengguer ; de Rosé (le prénom ne nous est pas connu) ; Melchior Delefils, avocat à la cour épiscopale, et Jacques Béchaux, négociant. Les quatre sont de Porrentruy. Mais ils s'empêtrèrent bientôt dans des difficultés d'ordre financier. Chacun apportait dans l'affaire 550 livres bâloises. C'est sur cette base que l'entreprise continua en 1770. Comme directeur, on nomma un Polonais, Jean-Baptiste Snamenatsky, qui avait déjà travaillé avec l'abbé Cattin. On fabriquait des assiettes à soupe, « aubenitiers », assiettes blanches et à fleurs, écuelles, plats, saucières, pots à lait, théières, cafetières, etc.

Plats et assiettes de Cornol (clichés ADIJ).

Mais bientôt, un des associés se retira, de Rosé. Jacques Béchaux, céda en 1777, peu d'années avant sa mort, sa part dans l'entreprise. C'est l'avocat Delefils, l'aîné, qui la reprit. Il possédait ainsi les deux tiers des actions, l'autre tiers étant la propriété de Rengguer. Mais un conflit ne tarda pas à éclater entre les deux associés. Delefils fut acculé à l'abandon par Rengguer. Un commissaire, nommé par le prince, ordonna la saisie et la vente des biens appartenant à Delefils, qui se trouvait devoir la somme énorme de 2900 livres à son associé. On sait que Rengguer, âpre au gain et impitoyable, devait s'illustrer lors des troubles révolutionnaires qui suivirent bientôt.

La faïencerie quant à elle continua cependant de tourner tant bien que mal, dirigée par Snamenatzky, auquel fut adjoint, pendant quelques années, Mathias

Burger. Dès 1787 cessent toutes les sources historiques. On sait cependant que Burger se retira et fut remplacé par un bourgeois de Cornol, Conrad Berret. Fermée pendant quelques années, l'entreprise réapparaît sous forme de poterie et de tuilerie en 1801. Elle est administrée par un certain Jean-Jacques Sanglard. Fermée à nouveau, elle rouvrit ses portes sous régime bernois. L'assemblée communale de Cornol fut appelée en 1817 à se prononcer sur le fait que « M. Casimir Delefils, lieutenant de justice du canton de Fontenois, se proposait de faire, c'est-à-dire d'exploiter la manufacture de faïencerie et tuillerie qu'il possède à Cornol ». L'assemblée lui permet de prendre la terre qui lui est nécessaire, à condition qu'il verse une indemnité par voiture.

Assiettes de Bonfol, et assiettes à dessert d'Ajoie, décor humoristique. (clichés ADIJ)

La même année, Delefils adressait une requête au Gouvernement bernois, afin d'obtenir une nouvelle concession pour la poterie ou faïencerie de Cornol : « La manufacture de porcelaine (sic), fayence et tuile, établie à Cornol, existe depuis près de 60 ans, fondée sous les auspices des princes-évêques, munie de privilèges en date du 14 juillet 1760, icelle confirmée en différentes fois, notamment le 28 août 1767 et le 6 décembre 1768. Elle était florissante dès son origine et en grande réputation par la qualité admirable de sa fayence, mais des circonstances malheureuses vinrent bientôt lui porter le coup mortel (la Révolution). »

Malgré l'octroi de la concession, l'établissement semble avoir végété. Dans ses notices historiques sur les villes et villages du Jura, Mgr Louis Vautrey note cependant « qu'on fabrique encore à Cornol, avec le sable argileux qui y abonde, des vases qui sont plus élégants, plus fins, et mieux vernissés que ceux de Bonfol, mais qui ne résistent pas au feu et ne sont pas aussi solides que ces derniers. » La faïencerie de Cornol subsista cependant jusque vers 1870. Le dernier ouvrier qui y travailla était un nommé Jean-Baptiste Berret.

Georges Schindelholz
Fahy

Sources

Gustave Amweg : *Les arts dans le Jura bernois et à Bienne.* Vol. II, Porrentruy 1941.

Joseph Beuret-Frantz : *Vieilles industries jurassiennes : l'art de la terre.* Bulletin de l'ADIJ, No 7, 1956.

Fondation Terre de Bonfol, Bonfol (musée A. Bachofner).

« Le Pays », Porrentruy : *Une localité ajoulote industrieuse et prospère : Bonfol* (17 mars 1978). G. Schindelholz.

A propos de la fonderie de Charmoille

Dans le dernier numéro de *L'Hôtâ,* un article traitait de la fonderie de Charmoille, exploitée au siècle dernier par les frères Nussbaumer. Le petit-fils d'un des associés, décédé en 1926, M. François-Alexandre Nussbaumer, est bien M. Aimé Lachat-Badet, et non son épouse, comme indiqué par erreur. Dont acte. (gs)